
LA NOUVELLE PREFACE POUR LA MESSE DES MORTS

LA Sacrée Congrégation des Rites, par son décret du 9 avril 1919, a approuvé et prescrit deux préfaces, l'une pour saint Joseph, l'autre pour les messes des morts. Le texte de ces deux pièces se trouve dans le numéro des *Acta Sanctae Sedis* du 1er mai 1919 à la page 190-191. Nous pensons qu'il sera peut-être utile de donner à nos lecteurs quelques renseignements sur l'histoire de la préface pour les morts.

Remarquons tout d'abord que cette addition est un événement liturgique qui n'est pas sans importance. Depuis un temps immémorial, en effet, disons depuis peut-être dix ou onze siècles, c'est-à-dire depuis le temps où le grégorien est en usage, les préfaces de la messe dans la liturgie romaine sont réduites au nombre de onze, à savoir celles de Noël, de l'Épiphanie, du Carême, des fêtes de la Croix et de la Passion, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Trinité, de la Sainte Vierge, des Apôtres, plus la préface commune. Ni le temps de l'Avent, ni le temps après la Pentecôte, ni le Saint-Sacrement, ni le Sacré-Coeur, ni la Dédicace, ni la Toussaint n'ont de préface propre; c'est la préface commune qui sert pour tous ces cas.

Il faut considérer, en outre, que la préface est une des parties essentielles de la messe; elle tient au canon auquel elle sert comme d'introduction, et il faut dire qu'à l'origine, elle ne faisait qu'un avec lui.¹ Une modification, dans la préface a donc une toute autre portée que n'aurait l'addition à la

¹ Nous nous permettons de renvoyer à notre article " Canon " dans notre *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, où nous avons traité cette question.